

Recommandations atelier

Déchets d'Activités Sanitaires

---oOo---

Facilitateur : Mme Afef MAKNI SIALA – Directrice et Coordinatrice des Activités de Gestion des DAS du Projet FEM - ANGED

Rapporteur : Dr Henda DERBEL GHORBEL - Médecin du Travail et Médecin Coordinateur – GMT Sfax

---oOo---

La gestion des DAS s'inscrit d'une part dans la politique d'amélioration continue de la qualité de soins, et d'autre part contribue à prévenir des événements indésirables notamment, la pollution de l'environnement et les accidents de Travail et les maladies professionnelles.

Le débat s'est orienté sur plusieurs thématiques notamment :

▪ **Bonnes pratiques de gestion des déchets :**

La gestion appropriée des déchets repose sur une bonne organisation, un financement adéquat et une participation active d'un personnel informé et formé ; ce sont en effet les conditions pour que les mesures préventives soient appliquées d'une manière constante tout au long de la filière des déchets.

Le tri représente une étape importante et nécessite la mise à la disposition pour le personnel de tous les équipements nécessaires : gants, collecteurs OPCT (Objets Piquants Coupants Tranchants) avec diffusion et information des bonnes pratiques de gestion des déchets.

Les présents ont indiqué que ces collecteurs étaient parfois non disponibles dans certains services des CSB et parfois étaient présents mais mal utilisés.

On a insisté sur l'importance du respect des précautions universelles en milieu de soins et surtout le non récapuchonnage des aiguilles et également sur l'interdiction de l'usage du chlore ou de récipients contenant du chlore pour le conditionnement des PCT et on a rappelé qu'il existe une norme 106-85-93 qui précise les caractéristiques techniques et réglementaires pour tous les équipements de conditionnement.

▪ **Producteurs de déchets :**

On a également précisé pour les présents que le producteur des pièces anatomiques doit établir une convention avec la municipalité ou une société autorisée pour l'inhumation de ces pièces (placenta, membres amputés ...)

Quant aux déchets chimiques surtout le formaldéhyde dans les laboratoires d'anapath, l'établissement de soins doit prendre des dispositions particulières lors de la manipulation, et du stockage, ils seront confiés prochainement pour des entreprises agréées.

▪ **Traçabilité des déchets :**

Le garant d'une bonne gestion est la bonne traçabilité d'où l'importance de mettre en place un registre rouge dans tout établissement sanitaire, les DSSB doivent faire appel à une société autorisée pour l'enlèvement des DAS relevant des CSB, également pour les polycliniques ; ils doivent prendre toutes les mesures en vue de diminuer le coût d'acquisition du consommable et du traitement des déchets

On a précisé que l'appel à des sanctions relatives à une mauvaise gestion des DAS en intra muros qu'en extra muros se fait par le biais des médecins inspecteurs, des pharmaciens inspecteurs, de la police de l'environnement et des experts contrôleurs de l'ANPE qui accèdent aux établissements de soins publics et privés conformément à la législation en vigueur.

La législation constitue une base sur laquelle on doit se fonder pour améliorer la bonne gestion et dans ce cadre nous avons expliqué le rôle du comité de santé et de sécurité au travail: Il s'agit d'une sous-commission au sein de la commission consultative d'entreprise, conformément aux dispositions du code du travail (articles 157, 161 et 169), le médecin du travail qui a une action préventive fait parti de ce comité ainsi que le directeur de l'établissement, le responsable de sécurité et les représentants du personnel , on a précisé que ce comité est chargé d'élaborer des projets de dispositifs et consignes en santé et sécurité au travail à l'intérieur de l'entreprise, de proposer des programmes de prévention des risques professionnels notamment en matière de gestion des DAS ou de prévention des accidents d'exposition au sang .

▪ **Atteinte à la santé des travailleurs :**

Une gestion rigoureuse des DAS garantit la bonne qualité de soins, il s'agit notamment de prévenir les infections nosocomiales et les accidents d'exposition au sang par conséquent elle contribue inéluctablement au développement durable et à la pérennité de l'établissement de soins qu'il soit public ou privé.

▪ **Sensibilisation & Formation :**

Trop souvent la gestion des déchets est reléguée au rang des tâches subalternes dans les établissements sanitaires ou industrielles mais au contraire on a recommandé de valoriser et de responsabiliser tout les acteurs et tous les citoyens sur ce sujet, les bonnes pratiques de gestion doivent être ancrées dès le bas âge à travers des matières qui pourraient être introduites dans les programmes scolaires de notre système éducatif.